

aujourd'hui vingt sixieme jour du mois de brumaire troisieme
 annee republicaine a trois heures apres midi par devant moi
 Francois marson maire de la commune de grèzes departement de la
 haute loire faisant les fonctions d'officier public pour recevoir les
 acts destinés a constater la naissance, de mariage, et de cels des
 citoyens, et compare en la maison commune le citoyen jacques
 blancard pere age de trente trois ans manoeuvre domicilié sud
 lieu de grèzes assisté du citoyen jean soulès ouvrier age
 de trente quatre ans, et de la citoyenne antoinette blancard épouse ou
 de trente huit ans tous deux domiciliés au lieu du puy en cette
 commune ont déclaré a moi Francois marson que Therese
 blancard âgée de vingt huit ans épouse légitime de jacques
 blancard et accouchée le vingt cinq du courant environ l'heure
 de huit du soir au sud lieu de grèzes dans la maison du enfant
 male qu'il ne présente, et auquel on a donné le prénom de jean
 dans cette déclaration que les dits citoyens jean soulès, et antoinette
 blancard ont certifié conforme a la vérité, et la représentation qui
 m'a été faite de l'enfant denommé, j'ay rédigé en vertu des
 pouvoirs qui me sont delivrés le present acte, et signé, les dits
 jacques blancard, jean soulès, et antoinette blancard ayant déclaré
 ne recevoir l'argent de ce interpellé
 fait en maison commune de grèzes, le dits jour, mois, et an
 cy dessus.

Marson
 maire, faisant les fonctions d'officier public